

CAISSES SCO (AUTOMATIQUES)

ENGAGEMENTS SECTEUR CAISSE

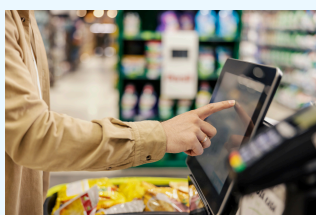
Il est préconisé :



- d'affecter le salarié sur les caisses SCO dans la limite de 3 heures consécutives.

- de mettre à disposition des chaises assis-debout.

- 1 hôtesse/hôte pour 4 caisses SCO.



**N'HESITEZ PAS À VOUS RAPPROCHEZ
D'UN REPRÉSENTANT CFTC**

RESTEZ CONNECTÉS
Avec la CFTC

Site internet

Facebook

Instagram

TikTok



Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

